

La lettre de l'ORDIF

édito

Chers amis adhérents, chers lecteurs

La forte augmentation des coûts constatée depuis une dizaine d'années, le besoin des collectivités de se situer, l'objectif affiché du PREDMA « d'améliorer la connaissance et la lisibilité des coûts » ont amené l'ORDIF à lancer **un dispositif régional d'observation des coûts de gestion des déchets**.

Notre groupe de travail a étudié **27 collectivités représentant plus de 8 millions de franciliens**.

Le coût moyen de gestion des déchets ménagers et assimilés observé sur ces structures s'élève à 91 euros TTC par habitant, avec des **écarts significatifs suivant les territoires**.

Même constat pour les coûts observés pour la collecte et le traitement, notre étude permet d'en expliquer certaines causes.

Nous avons également mis en évidence que les **contributions au financement du service** (la TEOM essentiellement) étaient en moyenne assez largement **supérieures aux coûts du service** des déchets.

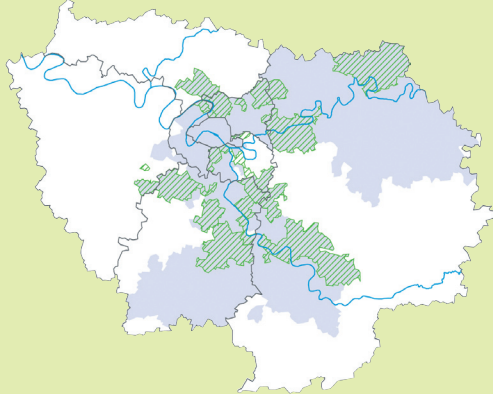
Pourquoi une telle dispersion des coûts ? Pourquoi cette « surcouverture des coûts » ? Ce nouveau numéro de la Lettre de l'ORDIF vous apportera, je l'espère, des éléments de réponses.

Désireux de poursuivre ce travail, **nous lancerons début 2012 un observatoire régional des coûts de gestion des déchets** pour affiner mais aussi élargir la connaissance de ce sujet.

Eric CHEVALLIER,
Président de l'ORDIF

Vers un observatoire régional des coûts

Les collectivités engagées dans le dispositif "coûts"



Les différents "coûts"

Coût complet = Somme des charges (en € HT)	Recettes industrielles	Recettes industrielles	Recettes industrielles	Coût aidé TTC = Somme des charges - Recettes industrielles - Soutiens - Aides - TVA
	Coût technique = Somme des charges - Recettes industrielles	Soutiens	Soutiens	
		Coût partagé = Somme des charges - Recettes industrielles - Soutiens	Coût aidé = Somme des charges - Recettes industrielles - Soutiens - Aides	

3 questions à Valentin SAUQUES, Chef de projets ORDIF

Quels sont les principaux éléments étudiés ?

Le premier rapport de l'ORDIF sur les coûts permet **d'obtenir des éléments sur les coûts de gestion des déchets ménagers et assimilés à la charge des collectivités franciliennes** : coût à l'habitant, analyse de l'adéquation entre les financements « déchets », mise en évidence de certains facteurs expliquant potentiellement les écarts de coût observés...Les différents coûts de collecte et traitement sont également détaillés pour chaque flux (ordures ménagères résiduelles, recyclables secs, encombrants, déchets verts et déchèteries).

Quel mode opératoire a été utilisé ?

Le rapport présentant les premières données de cadrage sur les coûts de gestion des déchets ménagers a été établi grâce à la participation des collectivités ayant rempli et saisi leur matrice « coûts » dans SINOE®. Ces dernières ont été extraites de cette base puis ont fait l'objet d'une exploitation par l'ORDIF.

L'ensemble de l'étude a été réalisé avec le groupe de travail Économie de l'ORDIF.

Quels enseignements, quelles perspectives ?

Ce travail sur les coûts a contribué à donner des **premiers ordres de grandeur** sur des coûts supportés par des collectivités franciliennes et à les confronter au regard du 2ème référentiel sur les coûts sorti au printemps 2011 par l'ADEME.

Pour autant, il n'a été possible ni d'étudier plus spécifiquement les différentes composantes des coûts de chacun des flux collectés, ni d'analyser le poids de chacune des catégories de déchets collectés dans le budget « déchets » des collectivités, en raison des **mécanismes de détermination des tarifs** entre les syndicats de traitement et leurs collectivités adhérentes.

La résolution de cette difficulté ainsi que la montée en régime du nombre de collectivités engagées dans les démarches « matrices » devraient prochainement contribuer à affiner sensiblement la connaissance des coûts du service ainsi que celle des **facteurs expliquant la dispersion** de coûts observés.

EN SAVOIR PLUS : WWW.ORDIF.COM

Le rapport complet « Eléments sur le coût de gestion des déchets ménagers et assimilés en 2009 »



Valentin SAUQUES
Chef de projets économie.
Courriel : v.sauques@ordif.com

Avec le soutien de la région
île de France

sommaire

Synthèse étude coûtspages 2 à 4



Éléments sur le coût de gestion des déchets ménagers et assimilés



L'étude « Éléments sur le coût de gestion des déchets ménagers et assimilés en 2009 » de l'ORDIF présente les premières données de cadrage sur les coûts de gestion des déchets ménagers, en Ile-de-France.

Ce travail se fonde sur les données issues de l'utilisation de la matrice des coûts, cadre standard d'expression des coûts élaboré par l'Ademe. Ces données sont centralisées dans la base de données

SINOÉ®.

27 collectivités ont participé à la démarche représentant **2,4 millions de franciliens** pour les structures ayant la compétence collecte et plus de **8 millions d'habitants** pour celles disposant de la compétence traitement.

Champ et définition des coûts identifiés dans ce dispositif (cf schéma page 1)

Les déchets concernés pour étudier ces coûts sont ceux collectés dans le cadre du service public, **les déchets ménagers et assimilés (DMA)**. Les déchets de voirie, des dépôts sauvages et des déchets des services techniques ne sont pas intégrés.

La synthèse se concentre essentiellement sur trois types de coûts :

- Le **coût de gestion des DMA** exprimé en **euros TTC par habitant** (donc avec la TVA) une fois déduits les produits perçus (recettes industrielles, soutiens et autres aides) ;
- Les **coûts de collecte** exprimés en **euros HT par tonne** (hors taxes, sans la TVA) pour chacun des flux pris en charge par la collectivité. Ces coûts de collecte intègrent les charges de précollecte (gestion des contenants) ;
- Les **coûts de traitement** exprimés en **euros HT par tonne** pour chacun des flux pris en charge par la collectivité. Les coûts de traitement sont, selon les cas, des **coûts complets** (sans déduction des produits perçus) ou des **coûts partagés** c'est-à-dire des charges desquelles sont déduits les recettes industrielles (essentiellement les ventes de matériaux et d'énergie) et les soutiens des sociétés agréées.

Les indicateurs exprimés pour synthétiser les coûts supportés par les collectivités sont les **moyennes pondérées des populations**, et éventuellement des médianes pour les coûts de traitement (valeur séparant les collectivités en deux groupes de même effectif).

La gestion des déchets ménagers et assimilés Un coût¹ à 91€ TTC par habitant

Sur 21 collectivités représentant 2,4 millions d'habitants, le **coût¹ de gestion des DMA** s'élève en moyenne à 91€ par habitant, coût **dans la moyenne du référentiel national 2007-2008**. Les écarts observés entre les collectivités présentant les valeurs extrêmes sont importants avec des coûts oscillant entre 66 et 124€ TTC par habitant.

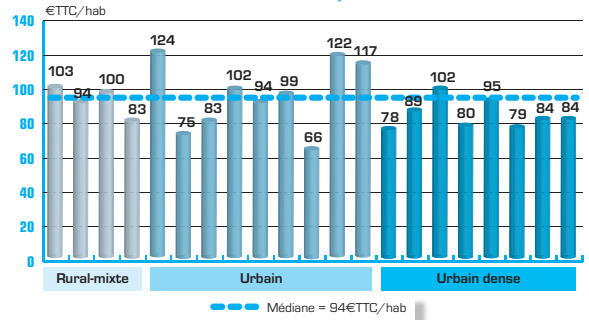
1 Coût aidé TTC (moyenne pondérée des populations)



Une typologie menée par l'ADEME pour caractériser les collectivités

L'ADEME a établi en 2010 une typologie pour mieux caractériser les collectivités selon leur habitat (surface de foncier bâti, taux d'habitat collectif, nombre de logements au km², lits touristiques, nombre de commerces par habitant) distribuée en 5 types de milieu : urbain, urbain dense, rural, mixte, touristique et commercial. Elle est utilisée pour certains indicateurs.

Distribution du coût aidé en €/TTC/hab par milieu



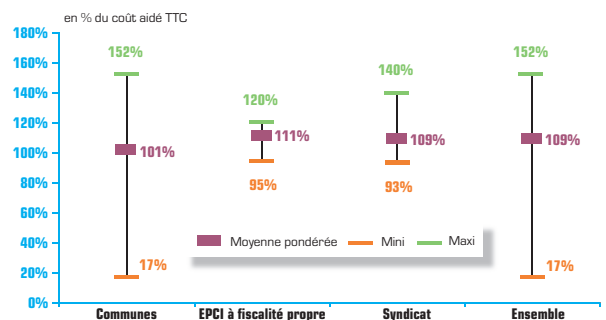
NB : en raison du faible nombre de collectivités recensées en "mixte" et "rural", ces deux catégories ont été regroupées.

Les différences de coûts observées en milieu urbain sont plus importantes que celles des autres milieux, les collectivités « urbaines » revêtant des organisations de service plus hétérogènes, notamment en terme de nombre de collectes au porte-à-porte ou de maillage de déchèteries.

Le financement du service public : un taux de couverture élevé

Les coûts supportés par les collectivités peuvent être financés par des ressources dédiées à la gestion des déchets (TEOM, REOM, redevance spéciale) ou par le budget général. Le rapport entre les contributions « déchets » et le coût aidé TTC permet d'identifier un taux de couverture. Un taux inférieur à 100% signifie que la structure a recours à son budget général (pour les collectivités à fiscalité propre) ou à ses ressources propres (pour les syndicats).

Couverture du coût par les contributions financières « déchets »



Au sein des 21 collectivités engagées, le taux moyen de couverture du coût s'élève à 109%. **Cette tendance à une « surcouverture » du coût** s'explique en partie par le fait que la TEOM finance des compétences qui sont à « la frontière » du service de gestion des DMA : coûts relatifs à la compétence voirie (dépôts sauvages, corbeilles de rues) ou déchets des collectivités (espaces verts...). Sur des communes de la zone centrale, la gestion des dépôts sauvages peut par exemple représenter plus de 20% du coût aidé TTC. Cette « surcouverture » peut également résulter d'un choix des collectivités de constituer des « réserves » en vue d'autofinancer des investissements ultérieurs.

Une difficulté pour identifier les coûts par type de poste

Les charges relatives à la gestion des déchets comprennent des charges fonctionnelles (charges de structure et charges de communication) ainsi que des charges techniques (charges de précollecte, de collecte, de transfert-transport et de traitement).

A partir des collectivités engagées, il n'a pas été possible d'évaluer les parts relatives consacrées à ces différents postes de coûts : ces derniers ne peuvent pas en effet être comparés entre collectivités dans la mesure où certaines charges identifiées par les collectivités intègrent des produits (recettes industrielles notamment). Le montant dédié aux charges fonctionnelles a toutefois pu être identifié. Il s'élève en moyenne à 6€ par habitant dont 1,4€ dédiés à la communication.

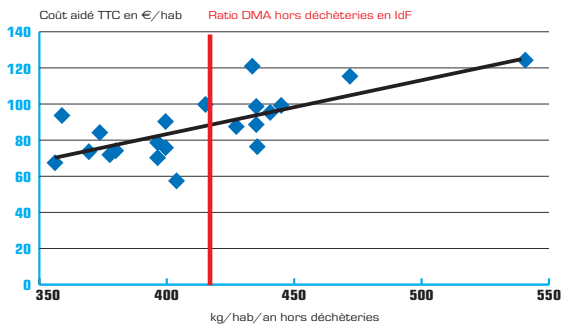
Le coût de gestion des déchets ménagers et assimilés

Deux facteurs principaux de variabilité des coûts

Les **facteurs de variabilité observés du coût¹** de gestion des DMA en €/habitant sont principalement liés :

1. Au **mode de gestion des ordures ménagères résiduelles (OMR)** :
 - Pour les structures présentant les niveaux les plus bas, moins d'OMR collectées en kg/hab/an et un équipement de traitement des OMR amorti.
 - Pour celles supportant les coûts les plus élevés, des coûts² unitaires de collecte et de traitement élevés.
2. Et aux **quantités collectées hors déchèteries, notamment les déchets verts**
 - Les coûts supportés par les collectivités sont d'autant plus élevés que celles-ci récupèrent des volumes importants de déchets verts au porte à porte.

Dispersion des coûts de gestion des DMA en fonction des ratios de collecte (hors déchèteries)

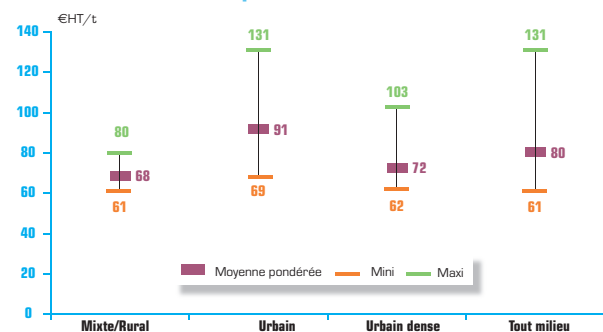


Les ordures ménagères résiduelles

Un coût de collecte relativement faible à 80€/la tonne

Les coûts unitaires de collecte des OMR supportés par les collectivités franciliennes engagées dans l'étude des coûts se situent dans la fourchette basse du référentiel national (coût médian de 77€/HT/t³ parmi les collectivités franciliennes engagées contre 85€ au niveau national). Un des facteurs explicatifs pourrait être le ratio « tonne-kilomètres » parcouru par les OMR : 4,6 en Ile-de-France (source ORDIF) contre 12,2 au niveau national⁴.

Coût de collecte des OMR par milieu



NB : Graphiques établis sur 21 collectivités. Attention la catégorie « Mixte/rural » ne comporte que 4 collectivités.

Les coûts de collecte des OMR sont en moyenne plus élevés au sein des collectivités localisées en milieu urbain que celles en milieu urbain dense et en milieu mixte/rural.

Des variations importantes des coûts de traitement des OMR

Le **coût⁵ de traitement moyen, tout mode de traitement confondu, s'établit à 81€/HT/t.**

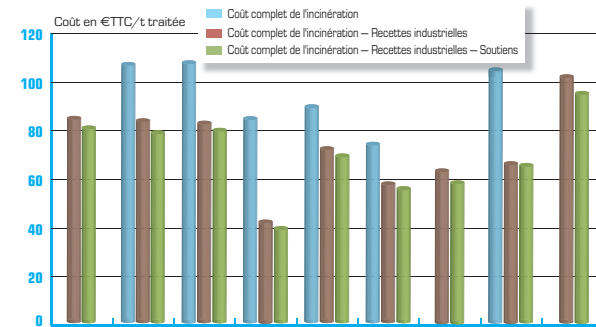
Dans le champ de l'étude, 86% des 2,86 millions de tonnes d'OMR ont été traitées en incinération, 10% en stockage de déchets non dangereux et 4% en traitement biologique avec méthanisation et/ou compostage.

Au sein des 9 syndicats expédiant tout ou partie de leurs OMR dans des usines d'incinération, **le coût moyen d'incinération, déduction faite des recettes industrielles et des soutiens, s'élevé à 78€/HT/t.** Les écarts observés sont importants avec des valeurs oscillant entre 40€ et 98€/HT/t.

Le syndicat supportant les coûts de traitement les plus faibles présente deux particularités :

- un équipement dont l'essentiel de **l'investissement est amorti** ;
- des **recettes industrielles** en €/t d'OMR traitée parmi les plus importantes observées au sein des syndicats franciliens (environ 50% du coût complet de l'incinération).

Distribution des coûts de l'incinération (respectivement sans produits, avec recettes industrielles et avec les soutiens des sociétés agréées)



NB : Compte tenu du mode de facturation, certaines collectivités n'ont pu distinguer le coût complet de l'incinération et les recettes industrielles

Ces données sur les coûts ont été croisées avec certains paramètres : tonnage traité, taux de disponibilité de l'UIOM, mode de gouvernance. Aucune corrélation n'a pu être établie entre les coûts et ces critères.

Les papiers et emballages

Des coûts de collecte contrastés et globalement élevés

La gestion des recyclables secs concerne la collecte et le traitement des papiers et des emballages. Parmi les collectivités engagées, certaines ont dissocié les coûts de gestion pour le flux verre et pour le flux papiers-emballages hors verre. La distinction des coûts de collecte des déchets recyclables en deux flux ne porte donc que sur 17 collectivités représentant 1,6 millions habitants.

Le **coût³ moyen de collecte des emballages et papiers (hors verre) s'élevé à 249€/HT/t.** Ce coût est nettement plus élevé que celui du référentiel national (valeur médiane à 236€/HT/t pour les collectivités franciliennes contre une médiane à 175€/HT/t pour le référentiel).

Deux facteurs expliquent cette différence de coûts :

- Les **modalités de collecte** : contrairement au reste de la France, la quasi-totalité des collectes s'opère en Ile de France au porte à porte ;
- Les **ratios de collecte plus faibles** : 32kg/hab/an parmi les collectivités engagées contre 46 kg/hab/an en France, ce qui pèse sur le poids des charges fixes.

Des coûts de traitement en centre de tri des papiers et des emballages très variables

Le **coût⁶ moyen de tri des emballages et papiers graphiques (hors verre) est de 202€/HT/t** pour une moyenne du référentiel à 151€/HT/t, avec des montants unitaires oscillant entre 124 et 282€/HT par tonne entrante dans le centre de tri.

Les emballages en verre

Des coûts de collecte élevés

Les coûts³ unitaires de collecte du verre se situent dans une fourchette située entre 60€/HT/t et 300€/HT/t, soit des coûts nettement supérieurs à ceux observés dans le cadre du référentiel national (valeur médiane à 51€/HT/t).

2 Coût en €/HT/tonne collectée ou entrante dans les installations

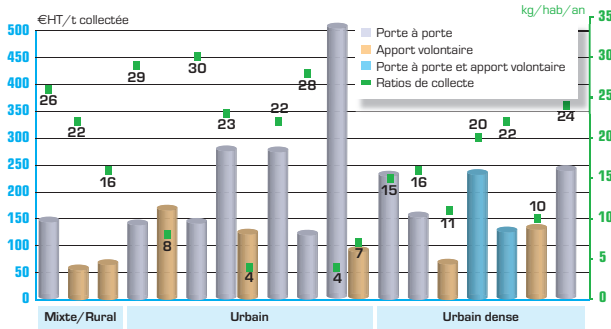
3 Charges de pré-collecte et de collecte en €/HT/tonne

4 Source : « Analyse des distances parcourues par les véhicules de collecte et transport des OMR », ADEME, disponible sur SINOE à l'adresse suivante : <http://www.sinoe.org/espacelinfos/rubrique/consultElement.php?IDDOC=969&IDRUB=199>

5 Charges de traitement déduction faite des recettes industrielles et soutiens

6 Charges de tri en €/HT/tonne

Distribution des coûts de collecte du verre en fonction du milieu et des ratios de collecte



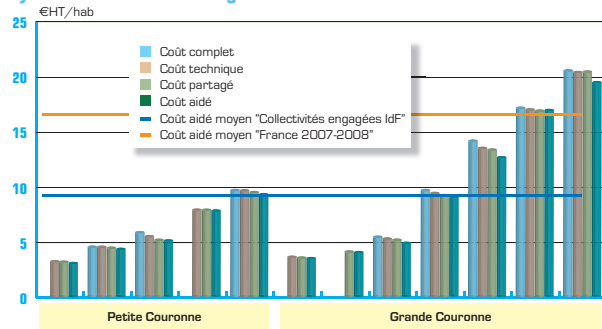
Les coûts élevés à la tonne de collecte du verre sont liés au mode d'organisation des collectes, avec un recours important aux collectes en porte à porte, ainsi qu'à des ratios de collecte plus faibles en Ile-de-France (17 kg/hab/an parmi les collectivités engagées contre 36 kg/hab/an en France en 2009).

Les déchèteries

Des coûts à l'habitant faibles révélant un nombre d'installations et une utilisation réduite en Ile de France

Les 11 collectivités engagées ayant la maîtrise d'ouvrage de déchèteries représentent près de la moitié des apports franciliens sur ces équipements en 2009.

Distribution des coûts en déchèteries supportés par les collectivités ayant la maîtrise d'ouvrage de ces installations



Les charges de collecte, de transport et de traitement des déchets apportés en déchèteries, déduction faite des produits, sont de 150€/HT/t² pour une moyenne du référentiel de 114€/HT/t.

2 Coût établi sur les collectivités assurant la maîtrise d'ouvrage du haut et du bas de quai de déchèterie(s). Ce coût moyen est pondéré des tonnages

Pour résumer, cette première observation du coût 2009 de la gestion des déchets ménagers et assimilés sur un échantillon significatif de collectivités franciliennes met en évidence les principaux enseignements suivants :

- Un **coût¹ moyen de gestion des DMA à 91€TTC** par habitant, coût dans la moyenne du référentiel national ;
- Des **écarts de coûts marqués**, oscillant entre 66€TTC et 124€TTC par habitant, écarts **liés notamment aux quantités de déchets collectés** hors déchèteries et au **mode de gestion des ordures ménagères résiduelles** ;
- Un **taux élevé de couverture du coût** par les contributions « déchets », à 109% ;
- Des **coûts à la tonne de gestion des OMR inférieurs à la moyenne nationale**, avec cependant des écarts importants de coûts d'incinération ;
- Des **coûts à la tonne élevés de collecte des recyclables secs**, dus notamment à des ratios de collecte faibles et à la quasi généralisation des collectes au porte à porte ;
- Un **impact financier limité des déchèteries** révélant un nombre d'installations et une utilisation réduite en Ile de France ;
- Un **impact financier significatif des collectes de déchets verts** (quantités supplémentaires de déchets à gérer et coûts unitaires de collecte élevés) ;
- et plus globalement une **hétérogénéité des coûts**, notamment pour les coûts de traitement et ceux des collectes des recyclables secs.

1 Coût aidé TTC

Rapporté au coût par habitant, le coût moyen observé est nettement plus faible parmi les collectivités engagées : 9€HT par habitant contre 16€ dans le référentiel national. Cette différence importante est à mettre en relation avec les ratios « déchèteries » observés en Ile-de-France à 56 kg/hab/an pour 184kg/hab/an³ en France.

La distribution des coûts en €/HT/hab selon la dichotomie (Grande Couronne/Petite Couronne), met clairement en évidence les différences de rôle que confèrent les déchèteries sur le territoire francilien :

- Compte tenu du faible nombre de déchèteries et d'une moindre mobilité des franciliens, **peu d'usagers de la petite couronne utilisent ce service** par rapport à la population y ayant théoriquement accès ;
- A l'inverse, ces équipements au sein des syndicats de traitement de la grande couronne jouent davantage un rôle prépondérant dans l'organisation de ce service public.

Au sein des collectivités ayant distingué les différentes composantes du coût du service, **le coût du traitement constitue le premier poste de charge** au sein de ces installations, à 48% du coût complet (enlèvement et traitement des déchets dangereux compris).

Le coût aidé moyen par visite s'élève à 22€TTC avec des écarts importants, entre 11 et 55€TTC.

Les encombrants hors déchèteries

Des coûts de collecte homogènes mais des coûts de tri très variables

Toutes les collectivités engagées proposaient en 2009 des collectes d'encombrants au porte à porte avec des modalités d'organisation (collecte sur appel, collecte à date fixe) et de fréquences différentes (de 3 fois par an à plusieurs fois par semaine).

Le coût moyen pondéré pour la collecte des encombrants s'élève à **115€HT par tonne**. La dispersion des coûts de collecte pour ce flux est plus faible : 50% des collectivités présentent un coût unitaire compris entre 92 et 122€/HT/t.

En matière de traitement des encombrants, 9 des 12 collectivités ayant la gestion de ces déchets les expédient dans des centres de tri tandis que 3 les envoient directement dans une installation de stockage de déchets non dangereux.

Le coût moyen pondéré de traitement des encombrants s'élève à 90€/HT/t, tout mode de traitement confondu. Le coût moyen de tri des encombrants (et de gestion des résidus) oscille entre 44€ et 132€/HT/t, révélant des modes d'organisation différents.

Les déchets verts

Le poids prépondérant de la collecte dans le coût de gestion

14 des 21 collectivités engagées assurant la collecte proposent une collecte des déchets verts.

Le **coût moyen de collecte des déchets verts s'établit à 120€/HT/t**, coût 50% plus élevé que le coût moyen de collecte des OMR. Ces coûts sont homogènes avec la moitié des collectivités présentant des coûts compris entre 101 et 130€/HT/t.

Lorsque ces collectes de déchets verts sont proposées, il convient de rappeler que les coûts de gestion des DMA supportés par les collectivités sont élevés, une corrélation ayant en effet été établie précédemment entre les quantités des déchets verts et le coût de gestion des DMA exprimé en euros TTC par habitant.

Les déchets verts sont expédiés en plate-forme de compostage avec un **coût de compostage moyen à 40€/HT/t**, sans effet apparent d'économie d'échelle.

3 Source : Synthèse de l'enquête collecte 2009, ADEME

Groupe de travail

Membres participant au comité de pilotage depuis 2010 : Cercle national du Recyclage, Conseil Régional de la Région Ile de France, Eco Emballages, SIEVD, FNADE Ile de France, Syctom l'Agence Métropole des déchets ménagers, Emeraude, Smitom Nord Seine et Marnais, Smitom Centre Ouest Seine et Marnais, SITOM 93, Sietrem de Lagny sur Marne.